



Avec l'appui de :



MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE

Procédure adaptée

**Commune de
BOISSET-LÈS-MONTROND**

**Plan-guide pour une voie verte
communale ainsi que ses
connexions et espaces publics
attendants**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Mairie de Boisset-lès-Montrond
Place de l'église
42210 Boisset-lès-Montrond

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE : CONTEXTE DE LA MISSION	3
I. OBJET ET FORME DU MARCHÉ.....	3
II. MAITRISE D'OUVRAGE.....	3
III. PORTRAIT DE LA COMMUNE	4
IV. PERIMETRE DE L'ETUDE	6
V. AMBITIONS, ATTENTES ET ENJEUX DE L'ETUDE.....	7
VI. MISSIONS, ETAPES DE L'ETUDE ET LIVRABLES ATTENDUS	8
1. Diagnostic prospectif et scénarii	8
2. Plan-guide	9
3. Rappel du livrable général attendu.....	10
VII. CALENDRIER PREVISIONNEL.....	11
VIII. MODALITES DE SUIVI.....	11
1. Avec la commune et LFa.....	12
2. Avec la population.....	12
3. Contexte sanitaire.....	13
IX. COMPETENCES ATTENDUES.....	13
1. L'équipe projet.....	13
2. Les compétences et savoir-faire attendu.e.s au sein de l'équipe-projet.....	13
X. BUDGET	14

PREAMBULE : CONTEXTE DE LA MISSION

La présente mission découle d'une précédente réflexion menée à la demande de la commune sur son centre-bourg par Loire Forez agglomération avec l'appui du bureau d'études Pari des Mutations Urbaines (PMU). Cette « animation territoriale » a donné lieu à une note d'enjeux livrée au premier trimestre 2021 et jointe en annexe de ce CCTP.

Le projet politique de la commune défini à la suite de cette note d'enjeux comprend les objectifs suivants :

- **Améliorer la qualité de vie des habitants, notamment en ce qui concerne la sécurité des mobilités actives entre le bourg et le Cerizet ;**
- **Assurer une meilleure intégration de l'ensemble des habitants avec une attention particulier pour les 0-14 ans ;**
- **Tendre vers une plus grande mixité sociale ;**
- **Entretenir et renforcer une vie de « village » (rencontres, échanges)**

La présente mission est la première lancée à la suite de ce travail et constitue un préalable pour les suivantes. Elle devra, à chacune de ses étapes, se raccrocher aux orientations politiques listées ci-dessus.

I. OBJET ET FORME DU MARCHE

La présente consultation concerne **une mission de plan-guide pour une voie verte communale ainsi que ses connexions et espaces publics attenants**. Plus précisément, il s'agit d'aménager un itinéraire modes doux attractif et sécurisé ainsi que ses connexions au reste de la commune, sur une branche enterrée du canal du Forez, à l'écart de la RD105 (cf. infra IV. Périmètre de l'étude).

En préambule de ce plan-guide, il sera demandé une première mission de diagnostic sommaire des espaces publics sur le périmètre donné.

Enfin, la mission intégrera pleinement un volet artistique tout au long de sa durée. Cette démarche aura pour objectif à la fois d'investir la population dans le projet, d'initier une animation du bourg et de récolter et rendre compte des données d'ordre sensible, utiles à l'élaboration du diagnostic et du plan-guide. Il est également souhaité que l'aspect artistique de la mission se prolonge jusque dans la forme des livrables finaux dont une part sera laissée libre (cf. *infra*).

Le marché fait l'objet d'un **groupement de commandes**, associant deux maîtrises d'ouvrage distinctes, d'une part pour les missions d'études urbaines et réalisation d'espaces publics, d'autre part pour les missions artistiques et culturelles, qu'elles soient d'ordre plastique ou immatériel.

II. MAITRISE D'OUVRAGE

La commune de Boisset-lès-Montrond est « maître d'ouvrage » de cette étude pour le volet d'études urbaines. Les élu.e.s de la commune valideront chacune des décisions importantes relatives à l'étude.

Dans le cadre du groupement de commande, Loire Forez agglomération (LFa) assure la maîtrise d'ouvrage des missions artistiques et culturelles.

Loire Forez agglomération sera en appui technique dans le suivi de cette étude (cf. *infra* VII.1.). Le service projets urbains (SPU) et le réseau culturel territorial (RCT) seront notamment

chargés du co-pilotage de l'étude, de la coordination des différents intervenants et de l'aide à la validation des documents et livrables de l'étude auprès de la maîtrise d'ouvrage.

III. **PORTRAIT DE LA COMMUNE**

La commune de Boisset-lès-Montrond compte près de 1200 habitants et appartient à Loire Forez agglomération. Elle est située en limite Est de l'agglomération, en bord de Loire, au cœur de la plaine du Forez. Une légère butte et une situation en surplomb vis-à-vis du fleuve ont été à l'origine de son implantation au Moyen-Âge. La commune est également traversée par La Mare, petit affluent de la Loire et, depuis le XIX^{ème} siècle, par une branche du Canal du Forez, aujourd'hui mise en conduite forcée et enterrée.

Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, le tracé de la voie ferrée Montbrison – Montrond-les-Bains – Lyon et la création d'une gare le long de cette ligne à deux kilomètres au Nord du bourg historique ont bouleversé les schémas de mobilités intercommunales et engendré l'apparition d'une seconde polarité, Le Cerizet. Si la voie ferrée comme la gare sont aujourd'hui toutes deux désaffectées et en attente de revalorisation, Le Cerizet reste un point stratégique, à l'intersection d'un axe Nord-Sud (reliant Saint-Marcellin-en-Forez, Sury-le-Comtal, L'Hôpital le Grand et le bourg de Boisset au Sud via la D105, à Magneux-Haute-Rive, Chambéon puis Feurs au Nord via la D6/D107) et d'un autre Est-Ouest et parallèle à l'ancienne voie ferrée, (reliant Montbrison à l'Ouest via la D496 à Montrond-les-Bains et jusqu'aux monts du Lyonnais à l'Est via la N89). Ceci en fait un point de passage privilégié, encore renforcé par la création de l'entrée d'autoroute A72 à immédiate proximité, sur la commune voisine de Chalain-le-Comtal, dans les années 1980.

Le Cerizet est donc devenu peu à peu la « porte d'entrée » de la commune, à quinze minutes en voiture de Montbrison, via la D496, et surtout, à seulement trente minutes de Saint-Etienne grâce à l'A72. Ceci la rend ainsi très attractive, notamment pour une population de cadres stéphanois désireux de fuir la ville où ils travaillent pour venir vivre plus au calme.

Ainsi, la commune connaît une importante pression démographique depuis les années 1960, avec une population qui ne cesse de croître¹ aujourd'hui, une rotation importante des ménages², une très faible vacance (< 4%) et une population homogène essentiellement constituée de jeunes ménages propriétaires de leur logement³.

L'habitat, très homogène lui aussi, est largement dominé par la maison individuelle peu économe en foncier. Cependant, le développement de l'urbanisation depuis les années 1970 est resté relativement concentré de part et d'autre de la D105, entre les deux polarités de la commune. La typologie urbaine s'en est trouvée modifiée, passant de polarités concentriques typiques des tissus médiévaux (notamment en ce qui concerne le bourg historique) à une forme de village-rue, sans pour autant être associée au tissu de faubourg qui va généralement avec, mais plutôt avec une maille pavillonnaire.

La connexion entre les deux polarités est une source de nombreux problèmes, notamment en matière de mobilités. La D105, on l'a vu précédemment, ne concentre pas seulement le trafic intra communal, mais aussi celui en provenance d'autres communes qui, en grande partie, rejoint (ou vient de) l'entrée d'autoroute. Elle est donc sujette à un

1. La population a doublé depuis 1960. Plus de 70% des bâtiments de la commune ont été construits après 1970 (40% après 1990) La croissance démographique était encore de +1,2% chaque année entre 2010 et 2015, bien qu'elle résulte aujourd'hui principalement d'un solde naturel.

2. La moitié des habitants actuels est arrivée sur la commune il y a moins de dix ans. La plupart des biens se vendent rapidement, en moins d'un an. Entre 10 et 20 transactions ont lieu chaque année sur la commune.

3. Le locatif ne représente que 19% des logements sur la commune (29% sur LFa)

trafic important⁴, accru encore par son tracé relativement rectiligne qui incite les automobilistes à la survitesse. Enfin, son gabarit étroit permet difficilement d'aménager des cheminements doux sur ses abords. La présence de l'école et du pôle sportif le long de cette route-rue rendent cet enjeu en matière de sécurité des déplacements très prégnant.

Mais malgré une très forte attractivité résidentielle, Boisset-lès-Montrond fait paradoxalement face à une dévitalisation en matière d'activités et commerces sur la commune, due entre autres à la proximité de Montrond-les-Bains, commune polarisante et dynamique. La commune ne compte plus aucun commerce pur, la dernière boulangerie ayant fermé au 31 décembre 2019. Un salon d'esthétique dans le bourg, un restaurant (à transmettre) et un cabinet d'infirmières au Cerizet et un garage entre les deux sont les seuls services disponibles. Ceci entraîne un sentiment de village-dortoir chez une majorité d'habitants. Seules les associations, assez dynamiques, et les sorties d'écoles sont citées comme occasions de se rencontrer sur la commune.

Cependant, on compte plusieurs entreprises créatrices d'emploi, notamment dans le domaine agricole. Malgré son fort développement ces dernières décennies, la commune a su préserver en grande partie ses terres agricoles du mitage pavillonnaire, aidée par l'inconstructibilité des cent mètres de part et d'autre de l'autoroute à l'Ouest, et par la zone Natura2000 et la zone inondable de la Loire à l'Est. Ainsi, cinq exploitations aux activités chacune très spécifiques (élevage bovin biologique avec dimension touristique et pédagogique, élevage de volailles industriel hors-sol, pépinière, etc.) occupent près de la moitié de la superficie de la commune. L'entreprise France Bois Imprégnés, spécialisée dans le traitement de bois d'extérieur et située au Cerizet, emploie quant à elle une soixantaine de personnes dont aucune n'habite cependant la commune.

Le tissu associatif est assez dense pour la commune et très apprécié des habitants, en tant que seule possibilité de sociabilisation en l'absence de café ou bistro. On compte 13 associations intervenant dans le domaine des sports (4 : football, arts martiaux, boules, club jeunesse et sports), des activités et sociabilité communale (3 : sou des écoles, comité des fêtes, club amitiés loisirs) ou encore de la culture (association de théâtre Brigadier d'Or ou de philatélie Philia Club Collection). La commune est également dotée d'une bibliothèque municipale, située à côté de l'école et gérée par une équipe de bénévoles.

Enfin, la commune dispose sur son territoire d'un réseau de chemins très apprécié des habitants, notamment pour l'accès qu'ils donnent aux différents cours d'eau, en particulier la Mare. L'intégralité du territoire est couverte soit par des Zones Natura 2000 ZPS (Zone de Protection Spéciale), soit par une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) type 1. La proximité immédiate de la Loire, de la Mare, mais aussi de nombreux étangs et zones humides ou inondables font du territoire communal un repère privilégié pour la biodiversité.

Plusieurs projets sont en cours sur la commune, notamment autour de l'école.

- La mairie a entrepris d'agrandir l'école communale afin de gagner de la superficie, notamment pour le réfectoire, mais aussi pour réorganiser les surfaces de façon plus efficiente. Le traitement des abords et des cours de l'école, un temps intégré dans cette mission, sera réalisé *a minima* afin d'attendre les conclusions de la présente étude pour engager une réfection plus lourde et pérenne. Les cours de l'école sont, elles comprises dans le marché de maîtrise d'œuvre de l'école, qui vise à les repermeabiliser. Il pourra être demandé au prestataire de la présente étude une coordination avec et/ou un avis sur ce projet.
- En face de l'école, de l'autre côté de la D105, la commune aménage, avec l'aide du service voirie et du bureau d'études techniques de Loire Forez agglomération,

4. Environ 2500 véhicules / jour.

un nouveau parking paysager, dit du Lavoir. Lui aussi sera aménagé *a minima*, en attente des conclusions de la présente étude.

- La mairie a également fait l'acquisition d'une maison bourgeoise sur une parcelle stratégiquement située, adjacente à l'école. Cette maison, implantée en retrait de la D105, dispose à la fois d'une cour à l'avant et d'un jardin à l'arrière. L'objectif de la mairie est de garantir l'installation d'une activité – qui reste à définir – en rez-de-chaussée et de créer un ou deux logements en étage.
- Enfin, la mairie entreprend régulièrement la réalisation de trottoirs sécurisés le long de la D105, au fur et à mesure des acquisitions foncières et de ses capacités budgétaires. Cette entreprise, longue et complexe, fait face à de nombreuses contraintes (acquisition des terrains nécessaires, largeur disponible sur certaines sections, etc.). La réalisation selon des marchés différents peine à assurer une cohérence des aménagements et la continuité de parcours et rendre l'action lisible auprès de la population.

IV. PERIMETRE DE L'ETUDE

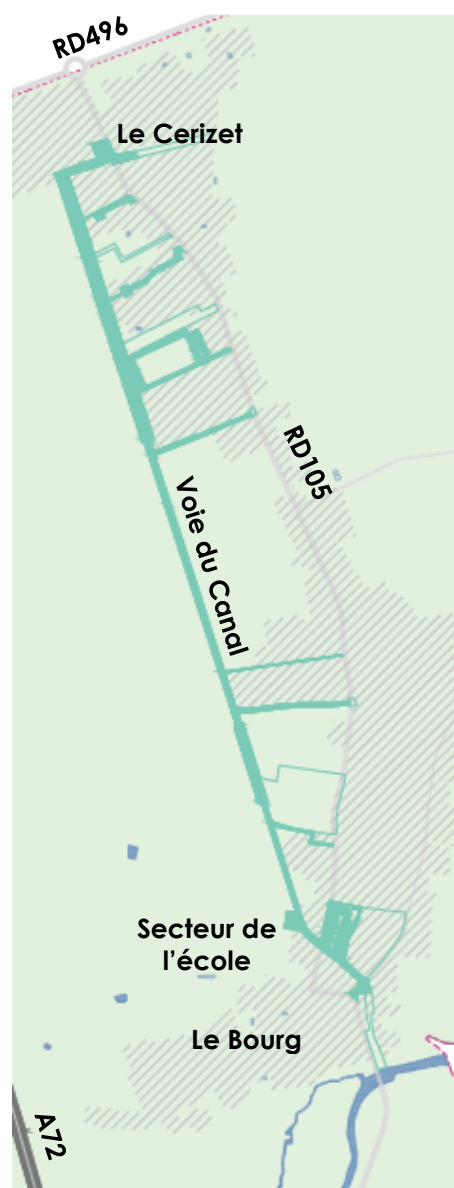
Le périmètre de réflexion prend en compte l'ensemble de la zone urbaine de Boisset-lès-Montrond. Toutefois, il sera également nécessaire d'être attentif au contexte élargi de la commune et d'alterner les échelles d'analyse, afin de garantir des choix pleinement inscrits dans le territoire et ses spécificités, qu'elles soient d'ordre écologique, économique, sociale, etc.

Le périmètre d'intervention (poché en vert sur le plan ci-contre) se concentre sur la voie du Canal, objet premier de la mission, à laquelle se rattachent plusieurs traverses perpendiculaires et espaces publics majeurs, qu'il s'agit autant de relier qu'ils permettront l'animation de l'itinéraire en question.

En complément de ce périmètre, certains secteurs laissés non pochés sur le plan ci-contre, ne sont pas concernés à court terme, pour différentes raisons (foncier non maîtrisé par la commune, secteurs en partie refaits récemment, secteurs identifiés comme moins stratégiques). Ce périmètre élargi sera pleinement intégré à la réflexion, mais ne fera pas l'objet de préconisations spécifiques dans le cadre du plan-guide.

Il est à noter que ce périmètre d'intervention intégrera également pleinement certains espaces communaux ne relevant pas du domaine public, comme la cour de la maison bourgeoise dite Cognet, adjacente à l'école (cf. infra IV).

Les cours de l'école, intégrées dans ce périmètre, sont actuellement intégrées au marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation et extension de l'école et font l'objet d'un projet de reperméabilisation (cf. *supra*).



V. **AMBITIONS, ATTENTES ET ENJEUX DE L'ETUDE**

L'action de réfection des espaces publics fait suite à la note d'enjeux réalisée par LFa (service projets urbains) avec l'appui du Pari des Mutations Urbaines (PMU) à l'automne-hiver 2020 (cf. document annexe).

Les premiers éléments relatifs aux espaces publics qui ont émergé à la suite de ce travail correspondent aux points suivants :

- Sécurisation des déplacements doux et actifs entre le bourg médiéval, l'école et Le Cerizet. L'étude devra notamment permettre aux élu.e.s de trancher entre deux hypothèses soulevées par la note d'enjeux de PMU : la sécurisation des abords de la D105 tout au long de sa traversée de la commune, ou bien la réalisation d'une voie verte totalement séparée de la D105, au-dessus de la conduite du Canal du Forez.
- Réflexion globale sur le secteur de l'école. Les enjeux sont multiples :
 - o Ralentissement de la circulation automobile et traversée sécurisée de la D105 au droit de l'école ;
 - o Connexion avec le nouveau parking en cours de création en face de l'école (dénommé Parking du Lavoir), et appel vers le chemin du canal, potentielle voie verte ;
 - o Connexion et coordination avec le projet de reperméabilisation des cours de l'école en cours de réalisation (cf. *supra*) ;
 - o Traitement de la cour de la maison bourgeoise dite « Cognet », acquise par la commune, en lien avec la programmation qui prendra lieu en rez-de-chaussée ;
 - o Traitement de l'actuelle aire de stationnement des enseignant.e.s ;
 - o Réorganisation de l'entrée principale de l'école sur la venelle paysagère (prolongation de la voie du canal) et non plus sur la D105, et aménagement de cette nouvelle entrée ;
 - o Mutualisation des accès à l'école, aux logements de la maison Cognet (par l'arrière de celle-ci) et au nouveau quartier de l'OAP par la venelle.
 - o *EVENTUELLEMENT : Précision du schéma d'implantation et des espaces publics de l'OAP identifiée à l'arrière de l'école ;*
- *EVENTUELLEMENT : Passerelle sur la Mare : très appréciée des habitants pour la boucle de promenade qu'elle permet et le lieu singulier qu'elle représente, mais effondrée à la suite du passage d'un engin agricole, et surtout plus en adéquation avec les normes écologiques relatives aux cours d'eau. Son remplacement est primordial pour la population mais devra également répondre à des critères environnementaux.*

NOTA : la question des places du centre-bourg évoquée dans la note d'enjeux en annexe ne fait pas partie du présent marché.

L'objectif de la présente mission est de proposer des principes dessinés, spatialisés et annotés d'aménagements en termes de matériaux, profils, mobiliers, végétation, etc. permettant de s'adapter à la spécificité de chacun des lieux tout en garantissant une cohérence d'ensemble.

Les élu.e.s insistent sur un certain nombre d'objectifs à prendre en compte dès la production du plan-guide. D'une manière générale :

- Faire le choix **d'aménagements frugaux et économes** en tenant compte de ce qui est déjà disponible sur le territoire, tant d'un point de vue écologique que budgétaire au vu du périmètre à traiter ;
- **Reperméabiliser les sols** et éviter l'imperméabilisation de nouveaux espaces, notamment en ce qui concerne la cour de l'école et ses abords ;
- De manière générale, **avoir une attention particulière sur l'aspect environnemental** ;
- Proposer **des aménagements qui tiennent compte du passé communal**, des traces disparues, tout en s'inscrivant dans un **dessin contemporain** ;
- Permettre une dimension participative intégrant l'ensemble de la population à toutes les étapes de l'étude.

Le prestataire aidera les élu.e.s de la commune à hiérarchiser ces objectifs et trouver des solutions alternatives ou innovantes en phase de scénarii, notamment via des propositions contrastées et un comparatif, pour chacun des points demandés. La méthode dite « atouts, faiblesses, opportunités et menaces » pourrait servir dans l'animation de la réflexion des élu.e.s.

VI. MISSIONS, ETAPES DE L'ETUDE ET LIVRABLES ATTENDUS

1. Diagnostic prospectif et scénarii

Ce plan-guide s'appuiera sur une lecture du site à différentes échelles, du périmètre d'intervention au grand paysage en passant par le périmètre de réflexion. Il s'agira d'élaborer un diagnostic analytique de ce qui est déjà en place, des éléments historiques et parfois disparus ou masqués. Il opérera une hiérarchie entre les différents espaces publics présents sur le périmètre d'intervention en fonction de leur nature (place, voie, etc.), dimensions et usages repérés ou souhaitables. Le diagnostic abordera notamment les points suivants, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Identification des différents types d'espaces publics présents sur le périmètre concerné en fonction de leurs nature, dimensions et destinations/usages ;
- Analyse des comportements et usages en matière de mobilités (fréquentation et itinéraires automobiles, cyclables, piétons, axes et arrêts de transports en commun, etc.) ;
- Analyse du rapport au grand paysage (vues, etc.) ;
- Etat des lieux et analyse de la structure végétale sur le périmètre d'intervention : Inventaire même sommaire des espèces végétales endémiques du territoire et de la biodiversité liée ;
- Identification des usages en fonction des types d'espaces publics et de leurs localisations :
 - o Déplacements piétons sécurisés et accessibles à tout le monde
 - o Déplacements cycles
 - o Jeux pour enfants / Rencontre, détente / Terrasses de restaurant
 - o Marchés, foires, événements économiques
 - o Kermesses, fêtes, événements sociaux
 - o Spectacles, concerts, événements culturels
 - o Stationnement automobile : emplacement, matérialisation, nature des sols, quantité disponible versus occupation et besoin, etc.
 - o Etc.
- Cheminement de l'eau :
 - o Cours et étendues d'eau
 - o Topographie et cheminement des ruissellements
 - o Perméabilité des sols

- Noues
- Fontaines
- Etat des espaces publics dans le périmètre (date de dernière réfection, niveau de dégradation, etc.) ;
- Conformité des espaces publics avec les différentes normes en vigueur : largeur minimale des trottoirs et aménagements cyclables, normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc.

NOTA : un certain nombre de ces informations figure déjà en partie dans la Note d'Enjeux produite par le PMU et jointe en annexe de ce CCTP. Dans une logique d'économie, il conviendra de ne pas doubler inutilement ce travail, mais plutôt de le compléter.

Ce diagnostic fera l'objet d'un rendu intermédiaire dédié.

Il sera le fondement d'une réflexion sur les préconisations à engager, travaillée sous forme de scénarii contrastés élaborés par le prestataire et validés par les élu.e.s. Cette phase de scénarii pourra également donner lieu à des temps de concertation ou co-conception publics avec la population.

La confrontation de ces différents scénarii permettra d'aboutir à un schéma d'aménagement global des espaces publics, qui permettra ensuite de préciser des sous-secteurs d'intervention pour leur réalisation dans le cadre de marchés ultérieurs.

2. Plan-guide

Sur le fondement de la phase précédente et à sa suite, le plan-guide et ses annexes détailleront un certain nombre de préconisations d'ordres divers et variés. Il s'agira de ne pas livrer un dessin fin et figé des aménagements, mais d'établir un ensemble de règles et principes garantissant la cohérence des réalisations des différents espaces ciblés à venir.

Le rapport final comprendra, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Un cahier de préconisations à l'échelle de la commune rédigé et illustré pour :
 - **Les principes de matérialités et/ou matériaux** en fonction des situations, des types d'espace publics et des usages visés. Il ne s'agira pas de définir précisément et finement l'ensemble des matériaux et mises en œuvre, mais bien d'élaborer des principes permettant une souplesse ultérieure. Autrement dit, la demande porte sur la mise en place d'une grammaire du langage urbain de la commune, et non sur le vocabulaire détaillé. La définition de ce panel restreint de familles de matérialités et/ou matériaux visera un objectif de cohérence entre eux et pourra être associé à des principes de mise en œuvre si nécessaire. Ces prescriptions tiendront compte en fonction des situations, sans que cette liste soit exhaustive :
 - Des modes et facilités d'entretien, de la sensibilité du matériau aux salissures, aux diverses agressions climatiques (gel, pluie, UV) ou humaines, de la capacité du matériau à « bonifier » la salissure, etc. ;
 - De la capacité du matériau à être aisément remplacé (démontable ou non, disponibilité du matériau sur le long terme, etc.) ;
 - Du coût du matériau, à l'achat, sa mise en œuvre et à l'usage ;
 - Du caractère antidérapant en cas de pluie, neige, verglas, pour les espaces piéton ;
 - De sa résistance à la compression pour les espaces partagés avec les véhicules motorisés ;

- Du rapport aux différents concessionnaires de réseaux divers enterrés, notamment concernant le traitement des regards vers ces réseaux en surface et l'anticipation d'interventions ultérieures sur ces réseaux pouvant impacter les aménagements en surface ;
- Du traitement des seuils et des pieds de façade ;
- De l'impact environnemental de la solution ;
- **Le mobilier urbain** en précisant notamment les modes d'acquisition (achat sur catalogue / dessin spécifique sur consultation / réalisation artisanale ou en chantier participatif, etc.), mode d'implantation sur l'espace public à privilégier et éventuellement les matérialités ;
- **Les végétaux :**
 - Rédaction d'une charte et/ou palette végétale, (même sommaire) ;
 - Définition d'une stratégie ou doctrine de la présence végétale et de ses modes d'entretien
- Définition d'une doctrine stratégique de traversée piétonne de la D105 aux endroits identifiés (Cerizet, abords de l'école, etc.) ;
- Un phasage de principe des réalisations à mener entre elles, tenant compte :
 - De la complexité des opérations ;
 - Du niveau d'urgence de chaque espace identifié dans le diagnostic ;
 - D'une cohérence de progression entre les actions, ainsi qu'avec d'autres projets liés (réhabilitation de la maison Cognet et de l'école, réalisation du parking du Lavoir, OAP du centre-bourg, réhabilitation et transformation de l'ancienne gare du Cerizet, etc.)
- Les procédures juridiques éventuelles à anticiper ;
- La rédaction d'une fiche-action par espace public identifié (3 à 5 maximum).
Chaque fiche action comportera :
 - Les enjeux et objectifs de l'action ;
 - Le périmètre identifié ;
 - Un dessin de principe annoté de l'aménagement en plan et/ou axonométrie à une échelle cohérente ;
 - Une ou plusieurs perspectives à l'œil du piéton et/ou axonométries habitées schématiques (notamment pour la fiche-action de la place de la mairie) ;
 - Le mode de réalisation à privilégier et les moyens nécessaires à mobiliser ;
 - Un budget en cohérence avec le mode de réalisation préconisé ;
 - Les partenaires à associer ;
 - Les points de vigilance à observer ;
 - Les éventuels points durs et obstacles à franchir ou anticiper ;
 - Le phasage des opérations ;
 - Les modes de financement à envisager et subventions mobilisables.

3. Rappel du livrable général attendu.

Le rapport final sera remis en un exemplaire papier et un exemplaire numérique au format .pdf.

Il comprendra :

- **Le diagnostic complet ;**
- **Un rapport synthétique** (5 à 10 pages A4 maximum) contenant les différentes préconisations listées précédemment à l'échelle de la commune ;
- **Le schéma directeur** : un plan d'ensemble de la voie du canal et ses espaces connexes à une échelle pertinente, (format A1 ou A0, format papier et .pdf) ;
- **Un ensemble de fiches-action zoomées** à raison d'une pour chacun des secteurs identifiés, contenant les éléments cités précédemment (3 à 5 maximum) ;

- Eventuellement des éléments relatant les outils et temps de concertation publique ;
- Les supports des réunions et les comptes-rendus.

En outre, les livrables proposant une forme libre sensible et/ou artistique seront particulièrement appréciés, notamment concernant le diagnostic, le schéma directeur, ou tout autre élément complémentaire (par exemple et sans que ces propositions soient limitatives : vidéo, photographies, cartographie sensible, bande dessinée, témoignages écrits, sonores, etc.) Le format ainsi que les modalités de restitution devront être proposés à la candidature.

VII. CALENDRIER PREVISIONNEL

Il est prévu que l'étude démarre en décembre 2021 pour un rendu final au printemps 2022. La maîtrise d'ouvrage propose le calendrier suivant comme base de travail, à amender et préciser par les candidats :

	Décembre		Janvier		Février		Mars	
Diagnostic	●				●	Rendu du diagnostic		
Scenarii								
Rapport final : plan-guide et fiches actions								● ●

- Réunions indispensables avec la maîtrise d'ouvrage et les partenaires
- Périodes pressenties pour les deux temps d'information, débat et atelier public (*a minima*)
- Réunion publique de présentation finale

VIII. MODALITES DE SUIVI

Pour chaque réunion, le prestataire dispose des délais suivants pour transmettre à la commune et au SPU de LFa les éléments demandés :

- 10 jours ouvrés minimum avant chaque réunion :
 - Les documents de travail éventuels et les supports nécessaires au bon déroulement des réunions (diaporama, stratégie de séance, support graphique / maquette 3D, etc.) dans des formats papiers ou numériques conventionnels (.pdf, .jpeg, .docx, .xls, .ppt)
 - Une courte note indiquant les éléments de fond que l'équipe souhaite mobiliser en cours de séance.
- 10 jours ouvrés maximum après chaque réunion : le compte-rendu des échanges

Le prestataire détaillera le nombre de réunions prévues dans son offre. Toutefois, si le besoin s'en fait ressentir de part et d'autre, des réunions supplémentaires pourront être ajoutées dans la limite où leur nombre ne porte pas préjudice à la production des éléments matériels et immatériels nécessaires à l'étude.

1. Avec la commune et LFa

Le prestataire proposera *a minima* **trois réunions de suivi** technique, auxquelles prendront part la mairie et les services de LFa pilotes de l'étude (SPU et RCT), disposées comme suit :

- Une réunion de cadrage au lancement de l'étude ;
- Une réunion de présentation du diagnostic et des premières pistes de préconisations, qui permettra une mise en débat de ces éléments ;
- Une réunion de validation en fin d'étude.

Dans la mesure du possible, d'autres partenaires devront être associés au suivi de cette étude :

- Le Département de la Loire ;
- Syndicat Mixte d'Irrigation et Mise en Valeur du Forez (SMIF), gestionnaire du Canal du Forez ;
- Le Pays d'Art et d'Histoire du Forez ;
- Des services de Loire Forez agglomération : voirie / bureau d'études, mobilité, etc. ;
- Architecte / paysagiste conseil du Département et de l'Etat ;
- Eventuellement la CCI / CMA ;
- Eventuellement la DRAC ;
- Etc.

La mairie se chargera des invitations et de l'envoi des comptes-rendus (préalablement rédigés par le prestataire).

Il est indispensable que le ou la référent.e. de l'étude suive l'intégralité des échanges, qu'ils soient avec la maîtrise d'ouvrage, les habitant.e.s ou encore des partenaires extérieurs associés.

2. Avec la population

La dimension participative intégrant l'ensemble de la population à toutes les étapes du projet est une composante essentielle de la demande faite par la commune.

Les candidats proposeront *a minima* **trois temps publics** :

- Les deux premières réunions auront un objectif de débat et d'atelier, et non d'une simple information. Ainsi, elles se tiendront de manière privilégiée lors des phases de diagnostic et scénarii.
- La troisième et dernière aura pour objectif de présenter les conclusions de l'étude et les suites qui lui seront données, au moment du rendu final.

Les candidats détailleront le principe de conduite de ce type d'atelier public, notamment *via* des présentations de références et expériences similaires.

Toute autre proposition de concertation pourra être présentée. La commune et LFa sont ouvertes à et curieuses de toute proposition innovante permettant l'implication de la population dans le projet à toutes ses phases.

De plus, les principes et préconisations en termes d'aménagement pour des espaces identifiés comme « secondaires » ou nécessitant une intervention légère pourront intégrer ces contraintes pour être éventuellement réalisables par des non-professionnels disposant de moyens et compétences limitées lors de marchés ultérieurs (chantier participatif, etc.).

3. Contexte sanitaire

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie de COVID-19, différents éléments seront à prendre en compte par l'équipe retenue :

- Concernant le passe sanitaire (son application étant pour le moment obligatoire jusqu'au 15 novembre 2021) : **si sa mise en place est prolongée**, conformément au décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, dans le cadre des lieux et des interventions cités dans le dit décret, **les intervenant.e.s devront présenter un passe sanitaire valide le jour de leur intervention** (Schéma vaccinal complet Ou, à défaut : - Test PCR de moins de 72h - Test positif de plus de 11 jours et de moins de 6 mois).
- Concernant un éventuel reconfinement ou une restriction des regroupements dans l'espace public : un report des temps publics sera à envisager en accord avec le commanditaire dans l'année civile. Si le report de l'action telle qu'elle avait été pensée au départ n'était pas envisageable, le format de l'action artistique et/ou de la consultation publique devra être adapté à la situation sanitaire en accord avec le commanditaire.

IX. COMPETENCES ATTENDUES

1. L'équipe projet

En raison du caractère pluridisciplinaire des travaux à mener, l'association de plusieurs structures et/ou acteurs est possible.

Le dossier de candidature devra :

- présenter l'équipe au complet dans ses composition et organisation ;
- indiquer le ou la référent.e du projet, représentant du titulaire et correspondant.e dédié.e auprès de l'administration. Compte-tenu de la multiplicité des missions et des enjeux, il ou elle assurera l'articulation et la coordination entre les différentes prestations ainsi que les relations avec les représentant.e.s de la commune.

2. Les compétences et savoir-faire attendu.e.s au sein de l'équipe-projet

Le travail de l'équipe-projet, coordonné par un mandataire désigné par le groupement, aboutira à une réflexion pluridisciplinaire et évitera la juxtaposition d'expertises sectorielles. Ainsi, elle sera libre de proposer une forme resserrée autour d'acteurs multitâches, évitant la multiplication de spécialistes, ou au contraire élargie.

L'équipe-projet devra être en mesure :

- d'opérer un diagnostic synthétique et multiscalair des espaces publics et du paysage de la commune, notamment en matière de mobilités, usages, perméabilité des sols, hydrographie, végétation, etc. (cf. *supra*) ;
- d'imaginer des approches artistiques expérimentales permettant une mise en exergue des sujets soulevés et de renouveler les approches traditionnelles de l'urbanisme ;
- d'opérer des choix et présenter des préconisations en matière de matérialité et aménagement qui tiennent compte de l'ensemble des contraintes afférentes aux espaces publics (coût, entretien, perméabilité, adhérence, accessibilité, biodiversité, etc.) ;

- de présenter un premier budget des différentes pistes proposées ;
- de présenter des compétence en participation co-construction.

Les profils attendus en priorité au sein de l'équipe, sont donc :

- Un.e paysagiste concepteur ou conceptrice DPLG (ou diplôme équivalent) ;
- Un.e architecte DPLG ou DE HMONP (ou diplôme équivalent) ayant une expérience significative en conception et réalisation d'espaces publics ;
- Un.e ou des professionnel.le.s du champ artistique. Aucune discipline (arts plastiques, numérique, spectacle vivant, etc.) n'est privilégiée, seule la cohérence de l'action avec les objectifs méthodologiques comptera ;
- Un.e économiste de la construction ;
- BE VRD conseillé.

Les équipes sont par ailleurs libres d'inclure en leur sein toute compétence supplémentaire qui leur semblerait pertinente pour mener à bien la mission, notamment en termes d'implication de la population (sociologue, designer, philosophe, géographe, etc.)

Une même personne peut, au sein de l'équipe, justifier de plusieurs compétences.

Le ou la mandataire sera obligatoirement paysagiste concepteur ou architecte. Il est obligatoire de présenter au moins l'une de ces deux compétences au sein de l'équipe et de témoigner de plusieurs expériences significatives en matière d'aménagement d'espaces publics. De même, les équipes présenteront plusieurs références en animation de processus de co-construction habitante et en action artistique transversale.

Des expériences ou références en milieu rural seront particulièrement appréciées.

X. BUDGET

Le budget global maximum de la co-maîtrise d'ouvrage pour cette mission est de 37 000 € HT maximum, découpés comme suit :

- 25 000 € HT pour le volet d'études urbaines, architecturales et paysagères ;
- 12 000 € HT pour le volet artistique

Cette partition du budget est bien notée à titre indicatif. Il est rappelé ici que l'objectif principal est bien d'aboutir à une méthodologie intégrée, et non à deux missions autonomes évoluant côte à côte. Ainsi concernant la partition du budget, si elle sera visible dans la répartition des tâches des différents acteurs et actrices notée dans le tableau DPGF joint à la consultation (de façon à faciliter la facturation), elle devra au contraire être ressentie le moins possible d'un point de vue technique.